

DECISION N° 2016-222
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte d'acquisition sur la Société [REDACTED]

[REDACTED] de la parcelle sise à REDANGE (57) cadastrée Section A n°270/59 « Le Crassier » pour une superficie de 13ha 17a 77ca, moyennant le prix total HT de 1 076 000,00 €, majoré d'une TVA de 201 600,00 € soit TTC 1 277 600,00 €

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le

12 DEC. 2016